

## « Cette suppression n'est pas justifiée »

La mobilisation contre la fermeture d'une classe, au sein de l'école Delamare de Trouville-sur-Mer ne faiblit pas. Ce lundi, le sujet a une nouvelle fois été abordé, en conseil municipal, où les élus ont adopté à l'unanimité une motion contre la suppression d'un poste d'enseignant, dans cet établissement scolaire, à la rentrée de septembre.

Outre que les élus – majorité et opposition – s'accordent à trouver que « **cette suppression n'est pas justifiée et mettrait à mal les enfants** », la répartition envisagée par l'Éducation nationale pour les classes restantes ne convient pas non plus à la municipalité. « **Il n'y aurait plus que trois classes sur le site de l'école René-Coty et quatre, à Delamare, où se trouveraient notamment des CE1** », a exposé Julie Mulac, conseillère municipale ayant accompagné les parents d'élèves, le 23 juin dernier, à la rencontre d'Armelle Fellahi, directrice académique des services de l'Éducation nationale (Dasen) dans le Calvados.

Trois classes pour 3 000 m<sup>2</sup>, « une hérésie ! »

L'élue est d'autant moins sereine que plusieurs départs très récents ont été annoncés de l'école, en raison de déménagements. « **Les familles seront vent debout contre cette répartition et j'ai écrit à la Dasen** (Direction académique des services de l'Éducation nationale) **à ce sujet**, a réagi Sylvie de Gaetano, maire de Trouville. **Là, certains parents vont partir dans le privé ! Quant à utiliser un bâtiment de 3 000 m<sup>2</sup> pour seulement trois classes, c'est une hérésie !** » Stéphanie Fresnais, cheffe de file de l'opposition, l'ayant interrogée sur la possibilité de prolonger le bras de fer à la rentrée, l'élue a opiné : « **Oui et plus nous serons nombreux, plus nous aurons de poids. On ne lâchera pas.** »

Marie LENGLET.





Les élus de Trouville-sur-Mer ont adopté à l'unanimité une motion s'opposant à la suppression d'un poste d'enseignant, à l'école Delamare, à la rentrée de septembre. Ouest-France